

Association Réseau Vivre Paris

<https://www.reseau-vivre-paris.fr> | email : contact@reseau-vivre-paris.fr

Municipales 2026 – Questionnaire aux candidats

Ce questionnaire vise à recueillir **vos engagements pour améliorer la qualité de vie des habitants et réguler les activités touristiques à Paris.**

Question 1 : Agir pour un tourisme durable

Quelles mesures concrètes proposez-vous pour un équilibre entre attractivité touristique et qualité de vie des habitants ?

Réponse : Pour garantir un équilibre durable entre attractivité touristique et qualité de vie des habitants, nous défendons un changement de modèle touristique à Paris : un tourisme mieux régulé, mieux réparti et plus respectueux, à la fois des Parisiens et des visiteurs.

Le tourisme de masse doit être régulé. Cela passe par la limitation de la circulation des cars touristiques et le rééquilibrage des flux touristiques à l'échelle de Paris. Aujourd'hui trop concentré sur quelques pôles, le tourisme doit être mieux réparti entre les arrondissements. C'est le sens de la stratégie touristique territorialisée que nous avons fait voter au conseil de Paris, construite quartier par quartier, en lien avec les habitants, les commerçants et les acteurs locaux, afin que les retombées économiques profitent à tous, sans concentrer les nuisances.

Nous portons également une ambition forte pour faire de Paris une destination plus accueillante : amélioration de la signalétique et de l'information touristique, développement de dispositifs multilingues, pour mieux orienter les visiteurs et fluidifier leurs parcours.

Et nous souhaitons valoriser le commerce local et l'artisanat parisien. Cela passe par un meilleur référencement des commerces de proximité dans les outils touristiques, le soutien aux commerçants volontaires pour améliorer leur visibilité, et la promotion des marchés, du savoir-faire parisien et des circuits courts, afin de faire du tourisme un levier au service de l'économie locale.

Question 2 : Lutte contre la fraude à la location saisonnière

Quelles actions concrètes proposez-vous pour renforcer les contrôles et sanctionner efficacement les contrevenants ?

Réponse : Nous plaçons de longue date pour un renforcement de l'encadrement des locations de courte durée, que nous appelons de nos vœux dès 2016, face à leurs effets délétères sur le marché du logement et la vie des quartiers. À Paris, la prolifération des meublés touristiques participe directement à la raréfaction de l'offre locative, à la hausse des loyers et à la dégradation de l'équilibre résidentiel,

Association Réseau Vivre Paris

<https://www.reseau-vivre-paris.fr> | email : contact@reseau-vivre-paris.fr

Municipales 2026 – Questionnaire aux candidats

en particulier dans les arrondissements les plus centraux et touristiques.

Dès juin 2017, le Conseil de Paris, sur proposition du groupe MoDem, a voté la mise en place d'un dispositif d'enregistrement préalable, assorti de la délivrance d'un numéro d'identification obligatoire. Cette avancée a permis de doter la collectivité d'un outil indispensable de suivi et de contrôle. Elle a toutefois trop longtemps pâti d'une mise en œuvre tardive et insuffisamment volontariste, retardant son efficacité réelle sur le terrain.

La réglementation des 90 nuitées est une avancée que nous appelions de nos vœux dès 2016 quand la majorité sortante défendait les 120 jours par an, mais elle demeure incomplète, dès lors qu'elle ne concerne que les résidences principales et laisse, en dehors du champ de la régulation, les résidences secondaires.

C'est pourquoi nous continuerons de plaider pour une approche globale, qui ne crée pas d'angles morts réglementaires et garantisse une égalité de traitement entre les différents types de biens.

Enfin, les règles existantes ne produiront leurs effets que si elles sont assorties de contrôles renforcés, réguliers et dissuasifs. Nous augmenterons les moyens humains et techniques consacrés au contrôle des plateformes de type Airbnb, et assurerons une application stricte des sanctions prévues par la loi en cas de fraude ou de contournement des obligations déclaratives.

Question 3 : Préserver la diversité commerciale

Quelles actions concrètes proposez-vous pour préserver une certaine diversité commerciale et limiter notamment la mono activité bistrotière ?

Réponse : Pour préserver la diversité commerciale et limiter les phénomènes de mono-activité, notamment bistrotière, la Ville doit d'abord agir sur la régulation et l'orientation de l'offre commerciale. En tant que premier bailleur commercial parisien (en diect, ou à travers ses bailleurs sociaux), la ville a les moyens d'agir. La SEM Paris Commerces doit réorienter les implantations vers des activités utiles au quotidien des habitants, diversifiées et de qualité, en particulier dans les quartiers les plus exposés à la standardisation de l'offre.

La généralisation du dispositif de « testeur de commerces » constitue également un levier essentiel : il permet d'encourager l'installation de nouvelles activités – artisanales, culturelles ou de services – tout en luttant contre la vacance commerciale et la monoculture d'activités dans certains secteurs. Cette approche expérimentale favorise le renouvellement de l'offre sans figer durablement les usages commerciaux.

Association Réseau Vivre Paris

<https://www.reseau-vivre-paris.fr> | email : contact@reseau-vivre-paris.fr

Municipales 2026 – Questionnaire aux candidats

Par ailleurs, la Ville doit pleinement mobiliser les outils réglementaires et d'urbanisme commercial dont elle dispose pour encadrer les changements de destination des locaux et limiter l'implantation excessive d'activités de restauration et de débits de boisson lorsque l'équilibre commercial d'un quartier est menacé. Cette action peut s'accompagner d'une fiscalité dissuasive sur les locaux vacants, afin d'éviter les stratégies spéculatives qui favorisent l'uniformisation de l'offre.

Le soutien aux commerces de proximité et à l'artisanat local passe par la valorisation de dispositifs comme le label « Fabriqué à Paris », par la création de marchés et commerces éphémères adaptés aux attentes des habitants, ainsi que par un accompagnement renforcé des commerçants indépendants. Ces mesures contribuent à maintenir une offre commerciale diversifiée, ancrée dans les quartiers, et à préserver l'identité économique et sociale de Paris face aux dynamiques de mono-activité.

Question 4 : Révision du règlement des étalages et terrasses (RET) du 11.06.2021 de la ville de Paris

Pour de nombreux collectifs de riverains, le RET actuel doit être corrigé pour réduire les impacts négatifs en termes de tranquillité publique et de circulation des piétons.

- Oui, je m'engage à corriger le RET pour améliorer la circulation des piétons et mieux réguler les nuisances sonores liées aux terrasses.
- Non, je ne prévois pas de révision.
- Autre (précisez) :

Lors des différents débats sur le sujet au conseil de Paris, j'ai défendu l'idée selon laquelle les professionnels devaient être pénalisés dès que les règles n'étaient pas respectées. Il est en effet inacceptable que des terrasses puissent être conservées d'une année sur l'autre malgré les infractions constatées. La révision du RET n'est, à mon sens, pas allée suffisamment loin.

Question 5 : Limiter les espaces extérieurs par établissement

Pour un partage équitable de l'espace public, jugez-vous opportun de corréliser la surface totale de terrasses autorisées par établissement à la capacité maximale de clients qu'il est en mesure de recevoir à l'intérieur ?

Association Réseau Vivre Paris

<https://www.reseau-vivre-paris.fr> | email : contact@reseau-vivre-paris.fr

Municipales 2026 – Questionnaire aux candidats

- Oui pour préserver un partage équitable de l'espace public
- Oui car l'établissement ne doit pas être économiquement dépendant de son autorisation d'occupation de l'espace public par nature précaire
- Non je ne souhaite pas limiter la surface autorisée par établissement
- Autre (précisez) :

Il apparaît pertinent de réfléchir à l'introduction d'un critère de proportionnalité entre la surface de terrasse autorisée et la surface intérieure des locaux. Cette approche permettrait de mieux encadrer l'occupation de l'espace public tout en tenant compte de la réalité économique et fonctionnelle des établissements. Ce ratio n'aurait pas vocation à être uniforme ni strictement égal à la surface intérieure, mais pourrait être modulé en fonction de critères objectifs : typologie des rues, largeur des trottoirs, caractère résidentiel ou touristique du quartier, etc.

Question 6 : Limiter les nuisances sonores récréatives

La pollution sonore est reconnue comme la deuxième cause de morbidité environnementale après la pollution atmosphérique en Europe. Pour une diminution de la pollution sonore des activités récréatives, envisagez-vous de prendre des mesures de régulation ?

- Oui, je m'engage à soutenir une Loi-cadre, au plan national, pour réguler la pollution sonore des activités récréatives.
- Oui, je m'engage à fixer des objectifs de réduction du bruit récréatif dans le futur Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore de Paris (PAES) 2027-2032
- Non, je ne prévois pas de fixer des objectifs de réduction du bruit festif
- Autre (précisez) :

Quelques propositions complémentaires que nous portons :

- Réduire les nuisances sonores de moitié d'ici 2032 et créer un droit à la tranquillité dans son logement.
- Généraliser les radars « méduses » et tolérance zéro pour les nuisances sonores volontaires (pots d'échappement trafiqués, musique amplifiée sur la voie publique, etc.)
- Mener des campagnes pour lutter contre les comportements inciviques liés au bruit dans les transports, sur la voie publique.
- Renforcer l'isolation acoustique des établissements culturels et festifs. Mettre en place des

Association Réseau Vivre Paris

<https://www.reseau-vivre-paris.fr> | email : contact@reseau-vivre-paris.fr

Municipales 2026 – Questionnaire aux candidats

radars mesurant en temps réel l'exposition au bruit.

Question 7 : Rapport de la cour des comptes régionales du 25 juillet 2024

Allez-vous prendre en compte les conclusions du rapport de la cour des comptes régionales concernant la gestion des terrasses parisiennes ?

- Oui, je souhaite associer les collectifs de riverains aux commissions de régulation des débits de boissons et aux comités bruit des arrondissements
- Oui, je souhaite rendre plus efficace les sanctions administratives prévues par le RET
- Oui, je souhaite réguler le bruit festif par l'installation de méduses
- Non
- Autre (précisez) :

Quelques propositions complémentaires que nous portons :

- Mettre fin au renouvellement automatique des autorisations d'occupation temporaire.
- Imposer la suspension immédiate des autorisations en cas de récidive ou de non-conformité.
- Mobiliser davantage d'agents municipaux pour intensifier les inspections sur le terrain.
- Instaurer des amendes proportionnelles à la gravité des infractions et au chiffre d'affaires des établissements fautifs.
- Donner aux maires d'arrondissement un véritable pouvoir de police local pour mieux encadrer les établissements festifs et les débits de boisson.
- Refuser l'extension des terrasses estivales jusqu'à 23h pour préserver la tranquillité des riverains.
- Conditionner les autorisations des terrasses estivales à la topographie des lieux.

Question 8 : Les recommandations du CEREMA

Allez-vous prendre en compte les recommandations du CEREMA(*) dans le cadre de l'aménagement de l'espace public Parisien ?

(*) Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

- Oui, je m'engage à prendre en compte les recommandations du CEREMA notamment sur la

Association Réseau Vivre Paris

<https://www.reseau-vivre-paris.fr> | email : contact@reseau-vivre-paris.fr

Municipales 2026 – Questionnaire aux candidats

circulation des piétons et la limitation des nuisances sonores.

- Non
- Autre (précisez) :

Plus spécifiquement sur la protection des piétons, nous proposons :

- Mobiliser la police municipale pour garantir la sécurité des piétons et la pacification de la voirie (police de circulation). Cela entrera en lien également avec la verbalisation du non-respect de l'utilisation de l'espace public.
- La mise en œuvre d'un Plan trottoirs 2026 : mise aux normes des 366 km de trottoirs trop étroits (moins de 1,8 m) et réfection des zones dégradées.
- Réparer et désencombrer les trottoirs.